Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>Délibération n°2012-25 en date du 04/04/2012 approuvant les travaux d'isolation phonique de la salle du Conseil Municipal</u>:

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 Avril 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 01 Mars 2012, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. Pascal BABAUDOU a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Présents: MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, HARGE Andrée, PAGO Corinne.

Représentés : DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la salle du conseil municipal connaissant les mêmes problèmes d'acoustique que la salle polyvalente il a fait établir un devis utilisant le même procédé de pose d'un faux plafond.

Le montant des travaux à réaliser pour la pose de ce faux plafond et les travaux d'électricité induits s'élèverait à 2 500,00 € TTC. Un plan de financement de l'opération pourrait être établi comme suit :

-	Coût du projet	2 500,00 €
-	Subventions	500,00 €
	TVA récupérée en année n+1	387,00 €
-	Fonds propres	1 613.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant le projet présent et le plan de financement proposé,

APPROUVE le montant des travaux à réaliser soit 2500,00 € TTC.

MANDATE le Maire pour demander l'attribution de subvention après de

- La Préfecture de la Haute-Vienne dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- Le Conseil Général de la Haute-Vienne dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.

Fait à La Geneytouse, le 10 Avril 2012

REGUALA PROFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 12 AUG. 2012 Le Maire,

Jean-Claude LEBI-018